



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 18 mars 2021**

## **RAPPORT N° 01/2021 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit de CHF 2'425'000.—  
pour la réfection des réseaux communaux de canalisations  
et routes en 2021 et réponse au postulat de Mme Isabel  
Jerbia « Arrêt au Samaritain mais pas définitif ! »**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 012021, du 11 janvier 2021, concernant : Demande de crédit de CHF 2'425'000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 et réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia « Arrêt au Samaritain mais pas définitif ! », s'est réunie le mardi 02 février 2021 à 18h30 à l'Aula du collège du Clos. Elle était composée des personnes suivantes :

M.	Louis Buttica	PDC	
Mme.	Giuliana De Regibus	PS	
M.	Karim El Khalifa	VERT	
Mme.	Anna lamartino	PLR	
Mme.	Elodie Lopez	DA	
M.	Roger Pieren	VL	
M.	Bastien Schobinger	UDC	Président rapporteur

La Municipalité de Vevey était représentée par Madame Elina Leimgruber. Elle était accompagné de :

- M. Claude Lehrian, Chef de Service de la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie (DAIE)

## **Position de la Municipalité**

Madame Elina Leimgruber a exposé la position de la Municipalité sur le sujet en explicitant les points suivants :

- Il s'agit d'un crédit cadre, déposé une fois par année, pour tout ce qui concerne les travaux d'infrastructures communales (routes et canalisations)
- Comme l'ensemble des infrastructures communales ne peuvent être refaites en même temps, les projets de réfection des infrastructures sont priorisés en fonction des besoins d'assainissements de l'existant, de mise aux normes et des manques en matière de sécurité.
- La Direction de l'Urbanisme (DU) est approchée pour chaque projet routier afin que le service puisse faire part de ses recommandations.

## **Discussion générale**

Les travaux liés à l'éclairage public consistent à poser des tubes de protection, des socles de candélabres et à changer la tête des éclairages par des LED. Le nouvel éclairage public pourra être, sans difficulté majeur, adapté en fonction des recommandations du futur « plan lumière ». Des échanges sont en cours à ce sujet.

Les arrêts de bus sont mis petit à petit aux normes LHand en fonction des divers projets exécutés en ville de Vevey.

Un commissaire demande que les grilles et les regards situés au niveau des arrêts de bus soient déplacés car ils constituent un point dur et accélèrent la dégradation des arrêts de bus. Le chef de service confirme que les grilles et autres canalisations ne seront pas implantées au niveau des arrêts de bus.

Un commissaire demande s'il est possible de mettre des bordures LHand en granit, au lieu de bordures en béton. Le granit étant plus durable et plus esthétique mais plus cher (225 CHF/m en plus). La DAIE va faire une pesée d'intérêt.

Les essences des arbres pour les projets présentés sont

- Route de Blonay : Chênes à feuilles de myrsine (aussi appelé Chêne à feuilles de bambou) ou autrement dit *Quercus Myrsinifolia* .
- Avenue Général-Guisan : *Celtis australis* – Micocoulier de Provence.

## **Discussions point par point**

### **Route de Blonay**

Un commissaire fait remarquer que les WC publics attenants au projet, fuient et sont dans un état déplorable. Le chef de service a contacté la DEP et informe que ces édifices ont été vandalisés et que la fuite d'eau est le rinçage permanent de l'urinoir. Un préavis sera déposé par la DEP prochainement pour corriger la situation.

5 places de stationnement seront supprimées sans compensation même pas ailleurs en ville.

Selon les recommandations de Pro-Vélo, la « mini bande cyclable » côté descente sera supprimées.

Un commissaire demande s'il est possible de corriger la géométrie de la sortie du giratoire en direction de la Route de Blonay. En effet, la courbe en « S » nouvellement créée est très prononcée et un camion qui suit un bus risque de bloquer le giratoire ou le passage piéton.

Le changement de l'abri bus est à la charge de la commune et est intégré au projet.

### **Carrefour Major Davel**

La commission salue le fait que l'association du quartier ait été intégrée lors de l'élaboration du projet.

### **Gainage des canalisations**

La durée de vie d'un gainage est estimée à 50 ans selon le fournisseur.

La différence de prix entre un gainage et une fouille classique est de 1'100 CHF/m.

Un des avantages majeurs est une durée des travaux drastiquement raccourcie. En outre, On peut encore citer l'absence de perturbation du trafic, de nuisances sonores et de poussières dues au chantier.

### **Coûts des travaux**

Les coûts présentés dans le préavis sont « soumissions rentrées ».

## Remarques

La Commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis 01/2021 et s'est déterminée à l'unanimité en faveur de ses conclusions.

## Conclusions

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis n° 01/2021, du 11 janvier 2021, concernant la « Demande de crédit de CHF 2'425'000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 et réponse au postulat « Arrêt au « Samaritain » mais pas définitif ! » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'425'000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
  - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 960'000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des égouts" ;
  - par un amortissement annuel de CHF 73'250.— pendant 20 ans.
4. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Isabel Jerbia pour le groupe Socialiste intitulé « Arrêt au Samaritain mais pas définitif ! » et de le considérer comme réglé.

Au nom de la commission  
Le rapporteur



Bastien Schobinger